

République française

Département du Tarn

COMMUNE DE LABASTIDE SAINT GEORGES

Séance du 10 juillet 2019

Membres en exercice :
18

Date de la convocation: 04/07/2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix juillet l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel JOULIÉ

Présents : 16

Votants: 17

Pour: 17

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Emmanuel JOULIÉ, Hélène GOUSSOT, Jean-Claude BORDERE, Véronique CATHALA-AMIRAULT, Rémy GASC, Sophie GRIS, Jean Claude RIGAL, François RIVALS, Corinne COLLONGUES, Evelyne LAVAL, Jacques JUAN, Florence BUZZO, Brigitte CAZELLES, André CATALA, Patricia FILODEAU, Ernest SALÉS

Représentés: Olivier BERGERET par Emmanuel JOULIÉ

Excusés:

Absents: Sylvie RIXAIN

Secrétaire de séance: André CATALA

Objet: Fixation tarif Accueil de Loisirs du mercredi à compter du 1er septembre 2019 - DE_2019_051

Vu la proposition de la commission des finances du 1er juillet 2019 de baisser les tarifs d'accueil de loisirs du mercredi de septembre 2019,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

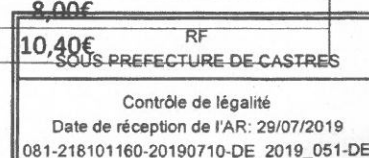
FIXE les tarifs du mercredi de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole comme suit (non compris le repas cantine)

ALAE du Mercredi (facturation mensuelle)

Quotient familial	TARIF	
	pour les enfants bastidiens et/ou qui fréquentent l'école	
	1/2 journée	Journée complète
T2 ≤ 860	3.50 €	5,60€
T1 ≥ 860	5.00 €	8,00€

ALAE du Mercredi (facturation mensuelle)

Quotient familial	TARIF	
	pour les enfants extérieurs à la commune	
	1/2 journée	Journée complète
T2 ≤ 860	5.00 €	8,00€
T1 ≥ 860	6.50 €	10,40€



VOTE les tarifs du mercredi de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole tels que définis ci-dessus qui seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2019.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

RF
SOUS PREFECTURE DE CASTRES
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/07/2019
081-218101160-20190710-DE_2019_051-DE